
CAHIER DES CHARGES (C.D.C)



DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

B.P. 380586 Tamanu – 98718 Punaauia
TAHITI, Polynésie française
PK 15, Pointe des pêcheurs
Tel : 40.50.71.77 – Fax : 40.42.01.28
Courriel : direction@culture.gov.pf
Adresse web : www.culture-patrimoine.pf

OBJET DU MARCHÉ

**RESTAURATION CÔTÉ FAÇADE NORD DE
LA PREMIÈRE ASSISE DE L'AHU DU
MARAE DU SITE CLASSÉ « MARAE
MĀHA'IĀTEA » SIS À PAPARA - TAHITI**

A. Objet du marché

Le présent cahier des charges (C.D.C.) porte sur la restauration côté façade nord de la première assise de l'*ahu* du *marae* du site classé Marae Māha'iātea », sis à Papara – Tahiti.

La présente consultation a pour but de choisir une entreprise (ou un groupement de sociétés) qui aura pour mission de restaurer, côté façade nord, et en fonction des pierres originelles qui pourront être récupérées, la première assise de l'*ahu* du *marae* du site classé « Marae Māha'iātea ».

B. Durée du marché

La durée du marché est de quatre (4) mois minimum et six (6) mois maximum, à compter de la date de sa notification.

C. Modalités

Consultation pour la passation d'un marché en procédure adaptée (MAPA). Les prestations demandées sont celles définies dans le présent cahier des charges.

1. Contexte et objectif de la prestation

Le présent cahier des charges (C.D.C.) porte sur la restauration côté façade nord de la première assise de l'*ahu* du site classé de « *marae* Māha'īatea », sis à Papara – Tahiti.

La présente consultation a pour but de choisir une entreprise (ou un groupement de sociétés) qui aura pour mission de restaurer, côté façade nord et en fonction des pierres originelles qui pourront être récupérées, la première assise de l'*ahu* du site classé « *marae* Māha'īatea ».

Édifié sur la péninsule Manomano vers 1766-1768 par les *ari'i* Amo et son épouse, Porea, le *Marae* Māha'īatea devait permettre la consécration de leur enfant unique Teri'irere. Il s'agit de l'un des derniers grands *marae* de rang *hui ari'i* de l'histoire tahitienne. Son architecture monumentale a par ailleurs été décrite par le capitaine J. Cook et son naturaliste W. Banks en 1769. Ils ont révélé que l'*ahu* (orienté nord/sud et parallèle au rivage) de forme pyramidale à 11 gradins d'environ 13,40 mètres, était constitué d'une alternance de blocs de corail équarris et de pierres basaltiques. Leur estimation et description fait état d'une envergure exceptionnelle : 109 m sur 106 m et la superficie de sa cour comprise entre 7 200 et 11 800 m².

Classé par arrêté n° 865 a.p.a du 23 juin 1952, et localisé sur la parcelle BC n° 82 d'une superficie de 3 324 m², il est aujourd'hui estimé que 60 % de l'*ahu* du *marae* Māha'īatea aurait disparu et que les vestiges actuels ne représenteraient plus que 10% de la surface originelle du *marae*.

En 2017, deux campagnes de fouilles ont été entreprises sur le *marae* Māha'īatea et ont permis de retrouver l'alignement de l'*ahu* mais aussi de la cour du *marae*. En outre, une réhabilitation partielle de la façade Est a pu être entreprise. La campagne de fouilles de la façade Nord-Est de l'*ahu* aura eu pour objet de montrer au public la façade originelle du *marae*, la façade actuelle étant une reconstitution erronée de celle-ci. Une ouverture totale de la façade Nord-Est a été entreprise au mois de novembre 2018, permettant de retrouver les fondations originelles de la structure. Suite à ces travaux, la DCP a entrepris la consolidation de la façade Nord de l'*ahu*.

Lors d'une campagne de fouilles récentes, plusieurs pierres originelles de la structure ont pu être identifiées et localisées sur le domaine 'Atimāono, en particulier sur le lieu où a été édifiée la résidence du planteur William Stewart. Ce dernier aurait utilisé les pierres originelles du *marae* pour ériger les fondations de sa bâtisse, mais aussi pour construire un petit pont.

Ces pierres qui devront être récupérées dans un premier temps, puis triées dans un second temps, et identifiées dans un troisième temps permettront de réhabiliter partiellement le premier étage de l'*ahu* du *marae*. En outre, plusieurs propriétaires des alentours du site ont émis le souhait de rapatrier les pierres originelles du *marae* qu'ils avaient en leur possession.

2. Nature de la prestation

La mission se décline en 3 étapes distinctes :

1) La phase récupération et tri des pierres originelles :

- Obtention des autorisations des propriétaires ou du Pays le cas échéant pour la récupération des pierres originelles ;

- Tri et identification des pierres originelles ;
- Dépôt des pierres originelles sur le lieu d'exécution de la prestation : site du *Marae* Māha'iātea ;
- Élaboration schématique à partir des pierres obtenues, d'une esquisse de la restauration envisagée ;
- Validation au préalable de l'esquisse par la DCP;

2) La phase de restauration côté façade nord du premier étage de l'ahu du marae :

- Retrait des éboulis de la façade nord entre la partie restaurée et le four à chaux ;
- Sondage de l'angle NE permettant de déterminer une sépulture probable d'un sacrifice humain ;
- Restauration de la première assise d'une hauteur de 1.20 m sur la façade nord de l'ahu ;

3) La phase de rédaction d'un rapport final

- La réalisation d'un rapport final d'opération en langue française, ou bilingue français/anglais (traduction en langue française obligatoire) ;

Au terme de la prestation, le Prestataire devra remettre à la DCP la totalité des copies des originaux constituant la documentation scientifique de l'opération. Celle-ci se compose des éléments suivants :

- Documents graphiques (plans, relevés minutes, dessins, cartes) ;
- Documents photographiques et audiovisuels ;
- Documents numériques ;
- Documents écrits (carnets et fiches d'enregistrement de terrain, correspondance, rapports d'études) ;
- Matériaux naturels et de nature biologique et tout le mobilier archéologique, recueillis lors de l'opération.

3. Délais de réalisation

Le délai global de réalisation de la prestation est de quatre (4) mois minimum et six (6) mois maximum à compter de la date de notification du marché.

4. Date et heure limites de remise de l'offre

La remise de votre offre est attendue, par courriel aux adresses suivantes joany.hapaitahaa@culture.gov.pf et direction@culture.gov.pf, pour le **lundi 14 octobre 2019, à 12 H 00** au plus tard. La durée de validité des offres est de 180 jours (cent quatre-vingts jours) à compter de la date limite de remise des offres.

À _____, le _____

Mentions manuscrites "lu et approuvé"

À Papeete, le **30 SEP. 2019**

Le Ministre

Signature du candidat (ou mandataire)



[Handwritten signature]

Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU